

PREAMBULE :

Requalification de la rue Marcel Cachin.

La rue Marcel Cachin est un axe structurant de la commune de Saint-Pierre-des-Corps. A La fois porte d'entrée de la métropole depuis la Ville-aux-Dames et axe de transit important depuis la levée de la Loire, elle supporte un trafic élevé de véhicules légers mais également de poids lourds au regard des entreprises industrielles présentes dans la zone industrielle de la Morinerie. La particularité de la rue Marcel Cachin est qu'elle est constituée de plusieurs séquences très différentes et d'un tissu urbain mixte plus ou moins dense qui mélangent, zones d'habitats individuels, lotissements, quelques rares immeubles collectifs, établissements scolaires, équipements publics (cimetièrre, équipements sportifs), commerces de proximité, zone industrielle, espaces à vocation naturelle.

Le changement de statut du site Primagaz, la proximité du projet de rénovation du quartier prioritaire de la Rabaterie, le projet d'itinéraire cyclable n° 8 du schéma directeur métropolitain, les emplacements réservés, les futures mutations du secteur sont autant d'arguments pour prévoir, dans les meilleurs délais, la requalification de cette rue dont les équipements et la voirie sont vieillissants.

Les objectifs du projet sont multiples :

En terme de réseaux :

- *Renforcer, rénover, créer ou restructurer l'ensemble des réseaux humides sous cet axe (eaux usées, eau potable) préalablement aux aménagements de voirie et notamment améliorer le fonctionnement du réseau de collecte des eaux pluviales.*
Sur la thématique des eaux pluviales en particulier, la finalité des travaux à entreprendre est notamment de limiter, voire de supprimer les inondations pouvant survenir régulièrement dans ce secteur, lors de fortes précipitations.

En terme de voirie et d'équipements :

- *Organiser, apaiser et sécuriser toutes les circulations dans cette rue tout en limitant les nuisances sonores ;*
- *Promouvoir les circulations douces piétons/vélos entre les quartiers Est et Ouest et avec la commune de la Ville-aux-Dames vers la ville centre de l'agglomération ainsi que vers la Loire ;*
- *Permettre un accès aisé aux commerces, aux riverains et aux activités industrielles présentes dans ce secteur, organiser et prévoir les stationnements suffisants ;*
- *Valoriser cet axe structurant par un aménagement qualitatif et une ambiance paysagère en harmonie avec le tissu urbain existant et son environnement ;*
- *Favoriser les liaisons avec les espaces naturels existants et prendre en compte l'évolution de certaines zones ou espaces dépourvus de construction dans le périmètre du projet ;*
- *Décloisonner et mettre en relation les différentes fonctions du quartier (habitat, commerces, activités publiques ou économiques, espaces naturels).*

Une première consultation a été menée, en avril 2022 par l'intermédiaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, au moyen de questionnaires mis à disposition des principaux usagers du secteur (entreprises, riverains, associations de riverains, établissements scolaires, associations sportives) ainsi qu'une rencontre avec le Collectif Cycliste 37 ont permis de recueillir les pratiques, connaître les attentes de chacun pour aboutir au projet d'aménagement qui vous est présenté aujourd'hui.

Ce projet pourra évoluer au regard des observations qui pourront être formulées dans le cadre de cette concertation. Un registre pour recueillir vos observations est joint au présent dossier.